



ARRETE MUNICIPAL N° 24/116 VOI

**OBJET : PROLONGATION AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
RUE GRANDE BOURGADE**

TRAVAUX INTERIEURS ET EVACUATION GRAVATS AU 20

**STATIONNEMENT PONCTUEL CAMION DE CHANTIER (EVACUATION GRAVATS)**

DEMANDEUR : EURL PESENTI

**AUTORISATION : DU MARDI 02 AVRIL AU VENDREDI 14 AVRIL 2024**

**Le Maire de la ville d'Uzès,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route,

**VU** la demande d'autorisation en date du 22/02/2024 présentée la EURL Pesenti (119 route du Frigoulas 30330 St Pons la Calm, 06 88 26 51 58) qui doit effectuer des travaux intérieurs et évacuer des gravats au 20 rue Grande Bourgade chez M et Mme Sambron.

**VU** l'avis des services techniques,

**VU** l'arrêté municipal 24.071 VOI en date du 23/02/2024

**CONSIDERANT** qu'il convient de règlementer la circulation et l'occupation du domaine public et assurer la sécurité des usagers pendant la durée des travaux, en prenant toutes les dispositions nécessaires à cet effet,

### ARRÊTE

- ARTICLE 1 :** Dans le cadre des travaux précités, le pétitionnaire est autorisé à prolonger son autorisation d'occuper le domaine public rue de la Grande Bourgade conformément aux dispositions de l'arrêté 24.071 du 23 février 2024.
- ARTICLE 2 :** Les autres articles restent inchangés.
- ARTICLE 3 :** **Ces dispositions sont applicables du mardi 02 au vendredi 14 avril 2024.**
- ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le responsable de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie d'Uzès, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Uzès, le 27 mars 2024

Le Maire,  
Jean-Luc Chapon

